

Procédure de la Validation des Acquis de l'Expérience

MODALITES GENERALES

Public concerné :	Toute personne, quel que soit son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation.
Prérequis :	Justifié d'au moins 1 an d'expérience en rapport direct avec la certification visée.
Durée :	Variable suivant la certification visée
Lieu :	Au CFCTP ou en Intra (<i>groupe de salariés d'une même entreprise</i>)
Validation :	Certificat de qualification professionnelle inscrit au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles)

OBJECTIFS

- Obtenir une Certification en faisant reconnaître des compétences acquises par l'expérience professionnelle

DOSSIER DE RECEVABILITE

- Présentation de la demande initiale
- Etablissement du dossier de recevabilité à partir de la CERFA n° 12818*01-livret de recevabilité et d'évaluation des prérequis

DOSSIER DE VALIDATION

- Rédaction du livret N°1 : Livret d'expériences professionnelles
- Rédaction du livret N°2 : Dossier de situation professionnelle détaillant l'ensemble des activités prévues au titre
- Décision du jury suivant la procédure propre à chaque certification

(Voir fiche chronologique de déroulement ci- après)

METHODES ET MOYENS DE L'ACCOMPAGNEMENT

- Questionnement, échanges
- Analyse des pratiques professionnelles
- Livrets individuels

TITRES PROFESSIONNELS ELIGIBLES A LA V.A.E. PROPOSES PAR LE CFCTP

Selon certifications du RNCP :

- Conducteur de travaux publics -Travaux Publics
- Chef de chantier, Route VRD, Terrassement VRD, Constructions industrielles et ouvrages d'art (CIOA)
- Chef d'équipe Travaux Publics options : Réseaux, Route, Terrassement et Génie Civil
- Maçon en Voirie et Réseaux Divers : *EGLETONS (19) – ST JEAN D'ILLAC (33)*
- Canalisateur : *ST JEAN D'ILLAC (33)*
- Coffreur bancheur : *ST JEAN D'ILLAC (33)*
- Installateur en Réseaux de Télécommunication : *EGLETONS (19)*
- C.Q.P. (*Certificat de Qualification Professionnelle*) (*nous consulter*)

FICHE CHRONOLOGIQUE DE DEROULEMENT

